



**COMMUNE DE  
SAINT HILAIRE LES PLACES**

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
20 AVRIL 2018**

**L'an deux mille dix-huit, le vingt avril à 20h00**, le conseil municipal de la commune de Saint Hilaire Les Places, dûment convoqué, s'est réuni suite à l'absence du quorum le 16 avril 2018, date initiale du conseil, à la mairie, sous la présidence de Sylvie VALLADE, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie VALLADE, Cécilia GOURGOUSSE, Marie Line VALADE, MM. Daniel OFFER, François BUISSON, Gérald BATISSOU, Marc LOBO, Franck DELAUTRETTE.

ABSENTS excusés :

M. Jean Marc BARRIERE a donné délégation de vote à M Daniel OFFER

Mme Sylvie LUCET a donné délégation de vote à M Franck DELAUTRETTE

Mme Amandine BRESSON a donné délégation de vote à Mme Cécilia GOURGOUSSE

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

### **I – Affaires financières**

1. Vote des taux d'imposition 2018
2. Budgets primitifs 2018
3. Achat d'une tondeuse pour les ateliers
4. Structures gonflables saison 2018
5. Participation voyage Allemagne
6. Projet de cession d'un bien mobilier appartenant à SNCF mobilité
7. Projet d'acquisition d'un terrain

### **II– Camping**

1. Reconduction du contrat FLOWER

### **III – Affaires générales**

1. Demande d'adhésion volontaire du Syndicat mixte de l'aéroport de Limoges-Bellegarde au centre de gestion de la Haute-Vienne.
2. Convention de fourrière : enlèvement et garde d'animaux.

### **IV – Vies des commissions et questions diverses**

---

Madame le Maire propose de nommer Mme Marie Line VALADE comme secrétaire de séance, l'intéressée accepte.

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du conseil municipal du 5 mars 2018 : **4 absentions** (Mme GOURGOUSSE, Mme LUCET, Mme BRESSON et M. DELAUTRETTE) et **7 pour**.

## **I. AFFAIRES FINANCIERES :**

### **1 Vote des taux d'imposition 2018 :**

Madame le Maire explique que les taux applicables depuis les élections sont les suivants :

- 10.55 %, taxe d'habitation
- 17.99 % en foncier bâti
- 58.74 % en foncier non bâti

Elle explique que dans la conjoncture actuelle et devant les difficultés des ménages qu'il est préférable de maintenir les taux, d'autant que les travaux de la CCID vont permettre de collecter 7 309 € en plus.

Le conseil municipal à l'**unanimité** décide de voter les taux d'imposition comme suit (*délibération n°2018/17*) :

- 10.55 %, taxe d'habitation
- 17.99 % en foncier bâti
- 58.74 % en foncier non bâti

### **2 Budgets primitifs 2018 :**

Madame le Maire donne lecture des budgets.

#### **Commune :**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>VOTE</b>
011 Charges à caractère général	353 704.00 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	432 618.84 €
014 Atténuation de produits	175.00 €
65 Autres charges de gestion courante	43 324.00 €
66 Charges financières	28 100.00 €
67 Charges exceptionnelles	8 290.93 €
022 Dépenses imprévues	3 413.41 €
023 Virement à la section d'investissement	50 000.00 €
042 Opérat° ordre transfert entre section	14 136.90 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>933 763.08 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>VOTE</b>
013 Atténuations de charges	13 000.00 €
70 Produits services, domaine et ventes diverses	224 800.00 €
73 Impôts et taxes	287 854.00 €
74 Dotations et participations	246 397.24 €
75 Autre produits de gestion courante	30 000.00 €
76 Produits financiers	20.00 €
77 Produits exceptionnels	1 100.00 €
042 Opérat° ordre transfert entre section	70 000.00 €
R002 résultat reporté ou anticipé	60 591.84 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>933 763.08 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>VOTE</b>
20 Immobilisations incorporelles	00.00 €
21 Immobilisations corporelles	137 063.04 €
23 Immobilisations en cours	11 714.41 €

16 Emprunts et dettes assimilées	50 400.00 €
040 Opérat° ordre transfert entre section	70 000.00 €
D001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé	151 607.89 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>420 785.34 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
CHAPITRES	VOTE
13 Subventions d'investissement	97 980.00 €
165 dépôts et cautionnement reçu	400.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	241 900.82 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	16 367.62 €
021 Virement de la section de fonctionnement	50 000.00 €
040 Opérat° ordre transfert entre section	14 136.90 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>420 785.34 €</b>

Le conseil municipal, à **4 oppositions** (Mme Cécilia GOUGOUSSE, Mme Amandine BRESSON, M. Franck DELAUTRETTE et Mme Sylvie LUCET), **1 abstention** (M Marc LOBO) et **6 pour**, adopte le budget primitif 2018 de la commune (délibération n° 2018/18).

### Budget eau et assainissement :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
CHAPITRES	VOTE
011 Charges à caractère général	183 852.74 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	30 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	3 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	4 000.00 €
042 Opérat° ordre transfert entre section	37 155.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>258 007.74 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
CHAPITRES	VOTE
70 Ventes produits fabriqués, prestations	121 000.00 €
77 Produits exceptionnels	70.00 €
042 Opérat° ordre transfert entre section	4 279.59 €
R 002 résultat reporté ou anticipé	132 658.15 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>258 007.74 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
CHAPITRES	VOTE
21 Immobilisation corporelles	92 556.24 €
23 Immobilisation en cours	80 000.00 €
040 Opérat° ordre transfert entre section	4 279.59.00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>176 835.83 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
CHAPITRES	VOTE
13 Subvention d'investissement	2 220.00 €
10 Dotation, fonds divers et réserves	1 279.59 €
040 Opérat° ordre transfert entre section	37 155.00 €
R 001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé	136 188.24 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>176 835.83 €</b>

Le conseil municipal, à **4 abstentions** (Mme Cécilia GOURGOUSSE, M. Franck DELAUTRETTE, Mme Amandine BRESSON et Mme Sylvie LUCET) et **7 pour**, adopte le budget primitif 2018 Eau et Assainissement (délibération n° 2018/19).

### Lotissement les Grands Clos :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
CHAPITRES	VOTE
042 Opérat° ordre transfert entre section	176 003.07 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>176 003.07 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
CHAPITRES	VOTE
70 Produits services, domaine et ventes diverses	36 667.42 €
R002 résultat reporté ou anticipé	139 335.65 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>176 003.07 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
CHAPITRES	VOTE
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	176 003.07 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>176 003.07 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
CHAPITRES	VOTE
040 Opérat° ordre de transfert entre section	176 003.07 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>176 003.07 €</b>

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, adopte le budget primitif 2018 du lotissement « Les Grands Clos » (délibération n° 2018/20).

### 3 Achat d'une tondeuse pour les ateliers :

Madame le Maire explique qu'après 32 années de fonctionnement, le tracteur tondeuse JOHN DEER a rendu l'âme en fin de saison dernière.

La commune a demandé des devis à trois fournisseurs différents :

- Loïc DEMAISON : 29 700 € TTC sur une tondeuse GRILLO en 132 cm
- SMB Motoculture : 23 962.80 TTC sur une tondeuse GIANNI FERRARI à 126 cm
- SMB Motoculture : 22 728.54 € TTC sur une tondeuse GIANNI FERRARI à 126 cm
- JARDIFORET : 24 696.00 € TTC sur une tondeuse GIANNI FERRARI avec une coupe de 130 cm.

Le conseil municipal à l'**unanimité** décide d'acheter la tondeuse au fournisseur JARDIFORET d'un montant de 24 696.00 € TTC (délibération n° 2018/21).

### 4 Structures gonflables saison 2018 :

Madame le Maire explique que depuis 2 ans la commune a un parc de structures gonflables sur le plan d'eau, en effet le public apprécie et cela amène du monde sur le site.

La commune a contacté deux fournisseurs :

- Locafun16 : 14 380.80 € TTC avec deux personnes présentes 8 heures par jour sur le site et la surveillance la nuit.
- Ludigo : 18 662.40 € TTC sans personnel ni le jour ni la nuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **remet** le vote au prochain conseil municipal.

## **5 Participation voyage à GUTENSTETTEN :**

Madame le Maire propose le prix de 50 euros par personnes adultes et demande s'il faut adopter un prix pour les enfants pour les habitants de Saint Hilaire les Places et propose d'inscrire sur liste d'attente les candidats des autres communes, le conseil souhaite que les moins de 16 ans paient 25 euros.

Le conseil municipal à 2 **abstentions** (Mme Cécilia GOURGOUSSE et Mme Amandine BRESSON) et **9 pour** décide de fixer la participation tarifaire pour le voyage à Gutenstetten à 50 € par adultes et 25 € pour les enfants (*délibération n° 2018/22*).

## **6 Projet de cession d'un bien immobilier appartenant à SNCF mobilité :**

Madame le Maire explique que conformément aux dispositions de l'article 44 du décret n°2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et statuts de SNCF Mobilités, SNCF Mobilités informe la commune de Saint Hilaire les Places qu'elle envisage de céder le bien désigné ci-dessous :

Parcelle cadastrée ZS N°60p – commune de Saint Hilaire les Places.

Par conséquent il est demandé à l'assemblée de se décider sur l'acquisition ou non dudit bien.

Le conseil municipal à **l'unanimité** décide de ne pas acquérir la parcelle cadastrée ZS N°60p appartenant à SNCF Mobilités (*délibération n° 2018/23*).

## **7 Projet d'acquisition d'une parcelle :**

Madame le Maire explique que l'école est dans le même bâtiment que la mairie et que les accès d'un côté comme de l'autre sont très étroits.

Madame le Maire propose d'acheter un terrain à l'arrière de la cour de l'école, cet achat permettrait d'envisager un réaménagement de la cour avec un accès sur la route du Lac, elle propose d'acheter ce terrain à 12 € du m<sup>2</sup> pour une superficie de 1450 m<sup>2</sup>, s'ajoute à cela les frais de bornage et de notaire.

Le conseil à **1 opposition** (M Marc LOBO) et **10 pour** décide d'acheter le terrain de 1450 m<sup>2</sup> à l'arrière de la cour de l'école à 12 € du m<sup>2</sup> avec les frais de bornage et de notaire en plus. (*Délibération n° 2018/24*).

## **II. CAMPING**

### **1 Reconduction du contrat FLOWER :**

Madame le Maire explique que le contrat de trois ans avec FLOWER est arrivé à son terme. FLOWER propose à la commune de renouveler le contrat pour une période de 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **propose** de faire une demande auprès de FLOWER pour un contrat sur 3 ans et non sur 5 ans. Le vote aura donc lieu au prochain conseil.

### **III. AFFAIRES GENERALES**

#### **1 Demande d'adhésion volontaire du Syndicat mixte de l'aéroport de Limoges-Bellegarde au centre de gestion de la Haute-Vienne :**

Madame le Maire explique que le Syndicat mixte de l'aéroport de Limoges-Bellegarde a sollicité son adhésion au Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne à titre volontaire et que conformément aux termes de l'article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de l'article 30 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion., il est demandé à l'assemblée de faire valoir, auprès de M. Jean Louis NOUHAUD, Président du Centre de Gestion de la Haute-Vienne, nos droits à oppositions dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article 15 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, à savoir :

« Il peut être fait opposition à la demande d'affiliation volontaire par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés ».

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, accepte l'adhésion du Syndicat mixte de l'aéroport de Limoges-Bellegarde au Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne à titre volontaire (délibération n° 2018/25).

#### **2 Convention de fourrière : enlèvement et garde d'animaux :**

Madame le Maire explique que tous les ans la commune doit se prononcer sur le renouvellement de la convention avec la S.P.A de Limoges et de la Haute-Vienne. N'ayant pas de fourrière, la commune confie à la S.P.A de Limoges et de la Haute-Vienne le soin d'accueillir les animaux domestiques de la commune en application de l'article L211-24 du Code Rural. Le montant de la redevance fourrière reste fixée à 0.63 € par habitant pour l'année 2018 soit 568.26 €.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de renouveler la convention avec la S.P.A de Limoges et de la Haute-Vienne et régler la redevance fixée à 0.63 € par habitant soit 568.26 € (délibération n° 2018/26).

### **IV. VIES DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ✚ Pour la première fois, des entretiens annuels ont été réalisés avec tout le personnel. Ce qui nous a permis de faire le point avec chacun d'entre eux. C'est donc un dossier de plus qui a été travaillé et qui nous met à jour avec la réglementation.
- ✚ Deux routes sont en très mauvais état dû à l'hiver qui a été long et rigoureux. Un dossier du Syndicat VBG à été déposé à la commission travaux concernant la distribution d'eau au Buisson, le raccordement à la canalisation qui passe à St Hilaire et la desserte des Doumingeas et de Pommet. Le conseil souhaite que l'on demande une compensation.
- ✚ En matière de communication l'atelier musée de la terre a bénéficié d'un carnet de campagne sur France Inter, il y a 3 semaines. France 3 a enregistré un reportage il y a aussi 3 semaines et il sera diffusé le 26 et le 28 avril. Pays du Limousin a prévu un reportage de 6 ou 7 pages sur notre commune dans le numéro du 15 Juin au 15 Août.
- ✚ La commune a eu la visite de la région et nous allons pouvoir déposer dans les prochaines semaines des demandes de subvention entre autres pour l'éclairage de la pétanque.
- ✚ Deux classes de l'école ont participé à la cérémonie du 19 Mars. Donc nous étions près de 80 personnes.

✚ Le 20 Mars, il y avait à l'atelier Musée de la Terre une réunion des gestionnaires des espaces protégés de la nouvelle aquitaine avec des participants de 10 départements. Le même jour, nous avons la visite de la DRAC et de l'architecte des bâtiments de France concernant l'état de l'église de St-Hilaire et pour voir quelles seraient les perspectives de travaux. Il semblerait que des fonds soient disponibles auprès de la DRAC pour faire les travaux sur la toiture et les fossés. Il semblerait aussi qu'une association serait prête à s'engager à hauteur de 20 000 € pour sauvegarder l'édifice.

✚ Le repas inter-association a connu une belle fréquentation puisque 99 personnes ont participé et dans une très bonne ambiance avec beaucoup d'échanges. Madame le Maire souhaite remercier l'ACCA pour les 20 kilos de cerf qui ont été donnés.

✚ Madame le Maire a célébré un mariage la veille de Pâques, la quête a été destinée à une association (Patrimoine et Culture).

✚ Le conseil d'école a eu lieu le 3 Avril. Une question portait sur la discipline à la cantine notre cuisinier a expliqué que chaque enfant avait 4 chances par jour par service et que malgré tout quelques grands étaient sanctionnés par un changement de service.... Une question portait sur la démographie des prochaines rentrées comme l'ensemble de la Haute Vienne, nous allons perdre quelques élèves. A ce jour, vraisemblablement 7. Nous n'avons pas de classe menacée pour cette rentrée à nous d'aller chercher de nouveaux enfants pour 2019.

✚ La communauté de communes a décidé de programmer pour un peu plus de 65 000 € de travaux dans la maison Célérier dès cette année. Le dernier conseil communautaire a été essentiellement consacré aux budgets.

✚ Nous avons eu deux comités de direction de l'office de tourisme sur les cinq dernières semaines. Les choses sont en train de se mettre en place au niveau de l'EPIC.

✚ Nous avons une personne qui vient de prendre sa retraite et qui souhaite rendre visite une fois par mois aux personnes isolées sur la commune. Nous lui avons communiqué une liste de personnes et allons prévenir celles-ci de sa venue.

✚ Mme Isabelle MIGUEL DIAS a informé la commune de sa volonté de démissionner de son poste d'adjoint. Il appartient au Préfet d'accepter ou pas sa démission. Pour l'instant nous n'avons pas de retour.

Madame le Maire tient à remercier Mme Isabelle MIGUEL-DIAS pour son travail depuis le début de notre mandat. Elle s'est beaucoup investie.

✚ Madame le Maire lève la séance à 22 h 00.